

Résolution du 3 mars 2020 de Mmes et MM. Maria Pérez, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Maria Casares, Christina Kitsos, Steven Francisco, Alfonso Gomez, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Pour préserver ses prestations et son service public, la Ville de Genève ne doit pas participer au dumping fiscal».

PROJET DE RÉSOLUTION

(renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal, lors de la séance du 7 octobre 2020)

Exposé des motifs

La lutte pour la justice sociale et climatique doit être l'un des principaux axes de l'action publique de la Ville de Genève. Pour sa mise en œuvre, elle nécessite des moyens financiers conséquents et doit être soutenue par la population. Les exonérations fiscales favorisent une croissance marquée du sceaue de l'inégalité en privilégiant les actionnaires de certaines sociétés et sapent le rôle redistributeur de l'impôt, fondamental pour la justice sociale.

Alors que ces dix dernières années les primes d'assurance-maladie ont explosé, qu'il est de plus en plus difficile de trouver un logement abordable et que les situations de précarité touchent même la classe moyenne, les entreprises et leurs actionnaires ont copieusement été servis par trois réformes fiscales successives qui leur ont permis d'économiser des milliards en grevant d'autant le budget de l'Etat. Ainsi, la dernière réforme fiscale sur l'imposition des entreprises (RFFA) fera perdre au moins 50 millions de francs à la Ville de Genève, réduisant d'autant sa marge de manœuvre pour accomplir ses tâches de service public comme l'ouverture de nouvelles places de crèche, les aménagements et la renaturation de la Ville, le financement de la culture ou la rénovation écologique du parc immobilier. Ces défis rendent le moment d'autant plus mal choisi pour procéder à une baisse des rentrées fiscales de la Ville de Genève.

Les entreprises et les multinationales s'installent à Genève aussi en raison du cadre de vie, des infrastructures, d'une offre culturelle riche et du service public efficient, payés par les impôts de la collectivité. Il est juste que toutes les entreprises qui font des bénéfices participent au maintien de ce bien commun, sans privilèges ni exonérations.

Avec l'urgence climatique, on assiste à la tentation opportuniste et hypocrite de glisser vers le «greenwashing» en jugeant «acceptables» certaines exonérations et en oubliant que l'impôt fait partie du contrat social et qu'il est l'outil le plus juste de répartition des richesses. Il faut refuser l'inégalité sociale et fiscale qui entérine qu'un contribuable de notre commune se voie soumis à l'impôt tandis que des entreprises qui génèrent des millions de bénéfices peuvent y échapper et ne participent pas à l'effort de la communauté. C'est une pratique incompréhensible pour la majorité des contribuables genevois, exercée d'ailleurs dans l'opacité la plus totale puisqu'elle se trame dans le secret des bureaux feutrés des exécutifs, avec comme seule boussole quelques critères interprétables.

En considération de ce qui précède, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de préavis négativement dorénavant pour toutes les demandes d'exonération fiscale concernant des entreprises ou des multinationales installées sur le territoire de la Ville de Genève;
- de présenter un rapport public annuel sur le nombre de préavis délivrés en matière d'exonération fiscale partielle ou complète sur le territoire de la Ville de Genève, ainsi que sur les décisions émises par le Conseil d'Etat impactant les revenus de notre commune.

